

Province de Québec

Municipalité de Boileau

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT
REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

AVIS PUBLIC

Le conseil municipal de Boileau, lors de la session ordinaire du 9 septembre 2020, a adopté les projets de règlement numéros :

- 20-131 : Règlement sur les permis et certificats
- 20-132 : Règlement de lotissement
- 20-133 : Règlement de zonage
- 20-134 : Règlement de construction
- 20-135 : Règlement sur les dérogations mineures
- 20-136 : Règlement sur les usages conditionnels

Une consultation écrite d'une durée de 15 jours à partir de la publication du présent avis remplace la tenue d'une consultation publique prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en raison des mesures sanitaires en vigueur et conformément aux décrets et arrêtés ministériels en vigueur. Cette consultation publique a pour objet de recueillir les commentaires écrits de la population.

Les projets de règlements ci-dessus peuvent être consulté au bureau de la municipalité pendant les heures normales de bureau ou sur le site WEB de la municipalité.

DONNÉ à BOILEAU ce 9^e jour de septembre deux mille vingt.

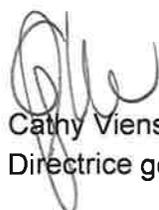


Cathy Viens
Directrice générale, Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Boileau, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des trois (3) endroits désignés par le conseil, le 9 septembre 2020, entre 9 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 septembre 2020.



Cathy Viens
Directrice générale, Secrétaire-trésorière